



Municipalité de Saint-Sébastien

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 551 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien :

QUE le Conseil municipal, lors de la séance du 2 décembre 2025, situé au 176, rue Dussault, a adopté le règlement numéro 551, ayant pour but de régler les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur en date du 3 décembre 2025 conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 176, rue Dussault. Une copie du règlement est également disponible sur le site web de la Municipalité.

Donné à Saint-Sébastien, ce 3^e jour du mois de décembre 2025.

LAURIE VERREULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Sébastien, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis concernant l'entrée en vigueur du règlement 551 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le 3^e jour du mois de décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de décembre 2025.

LAURIE VERREULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE